

France Assos Santé Grand-Est et les associations du champ de la précarité demandent que des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) mobiles soient développées sur le territoire du Grand Est.

A l'heure où les politiques de santé s'orientent de plus en plus vers des démarches d'« aller vers », le réseau d'associations agréées du système de santé que représente France Assos Santé Grand Est, et les associations du champ de la précarité, s'interrogent sur les politiques régionales mises en place. En effet, nous déplorons, aujourd'hui, que l'Agence Régionale de Santé Grand Est ne finance aucun dispositif de PASS mobile sur son territoire.

Les PASS sont actuellement mises en place au sein même des hôpitaux qui ne sont pas toujours accessibles par tous, car présentes uniquement dans les centres hospitaliers importants, et parfois éloignées des lieux où se trouvent les populations pouvant en bénéficier.

Nous pourrions réfléchir à un système qui permette de faire évoluer ces PASS présentes au sein de ces hôpitaux, dans le but de permettre aux plus démunis d'en bénéficier plus facilement en développant de l'« aller vers ». Ce qui correspondrait au nouveau cahier des charges de mises en œuvre des PASS, en date du 12 avril 2022.

Nous soulignons néanmoins les efforts fournis par l'ARS Grand Est pour mettre en place des PASS spécialisées sur l'ensemble du territoire. Mais c'est largement insuffisant !

La loi Kouchner de 2002, dont nous venons de fêter les 20 ans, indique que l'accès à la santé doit être possible pour TOUS. Cela signifie que toute personne, y compris celle très éloignée du système de santé et méconnaissant ses droits, doit pouvoir accéder à des soins.

Or, comme le montre une étude que France Assos Santé Grand Est a menée en 2021, ces publics ne connaissent pas ou peu cette offre qui leur est mise à disposition. Qui plus est, ces PASS restent dans les murs des hôpitaux, ce qui nécessite un effort de part de ces publics pour aller dans ce type de lieu, pas toujours adapté pour les accueillir.

C'est pourquoi, France Assos Santé Grand Est et ses associations partenaires du champ de la précarité souhaitent que l'ARS Grand Est mette en place une politique de « aller vers » et développe des PASS mobiles dans notre région, telles que définies dans le cahier des charges des PASS et telles qu'il en existe dans d'autres régions (voir encadré). Il est du rôle de l'ARS de mettre en place une telle politique. Le renouvellement du Schéma Régional de Santé pour la période 2023-2028 est l'occasion pour elle d'affirmer cette volonté en l'inscrivant comme un objectif à part entière.

Nous nous tenons à la disposition de l'ARS pour définir la mise en œuvre de ces PASS mobiles qui représentent un enjeu de santé publique majeur !

Illustration de PASS Mobiles existantes en France et présentant des formes de mobilités différentes :

- **PASS du CHU de Toulouse : [en savoir plus](#)**

Les professionnels de la PASS du CHU de Toulouse réalisent des maraudes dans la ville pour aller au contact des potentiels bénéficiaires.

- **PASS du CH de Jonzac : [en savoir plus](#)**

Un véhicule adapté permet aux professionnels de la PASS d'aller à la rencontre du public sur l'ensemble de la communauté de communes de la Haute Saintonge.

- **PASS du CH d'Agen – Nerac : [en savoir plus](#)**

Des partenariats avec les associations du champ de la précarité ont été développés pour que les professionnels de la PASS puissent y tenir des permanences du lundi au vendredi.